## SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

assainissement collectif : 2- régie

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Volumes facturés	
	1.5.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.7.	Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
	1.9.1.		
	1.9.2.	8 1	
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	18
	2.1.	Modalités de tarification	18
	2.2.	Recettes	19
3.	Indic	ateurs de performance	20
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	20
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
4.	Finan	icement des investissements	26
	4.1.	Montants financiers	26
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	performa	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	27
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	au
	cours du	dernier exercice	27
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	28
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	28
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	29
		•	

### 1. Caractérisation technique du service

#### Présentation du territoire desservi 1.1. Le service est géré au niveau □ communal **☑** intercommunal Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : 2- régie Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Mixte Compétences liées au service : Oui Non $\overline{\mathbf{A}}$ Collecte $\overline{\mathbf{V}}$ **Transport** $\overline{\mathsf{A}}$ П Dépollution Contrôle de raccordement $\bowtie$ Elimination des boues produites $\boxtimes$ Les travaux de mise en conformité de la Et à la demande des propriétaires : $\boxtimes$ partie privative du branchement travaux de suppression $\boxtimes$ d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Aisy-sur-Armançon, Fleys, Jully, Molosmes, Nuits, Pacy-sur-Armançon, Saint-Martin-sur-Armançon, Sennevoy-le-Bas, Sennevoyle-Haut Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non ☐ Oui, date d'approbation\*:..... ☐ Non Existence d'un zonage

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie simple

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 535 habitants au 31/12/2022 (1 535 au 31/12/2021). Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

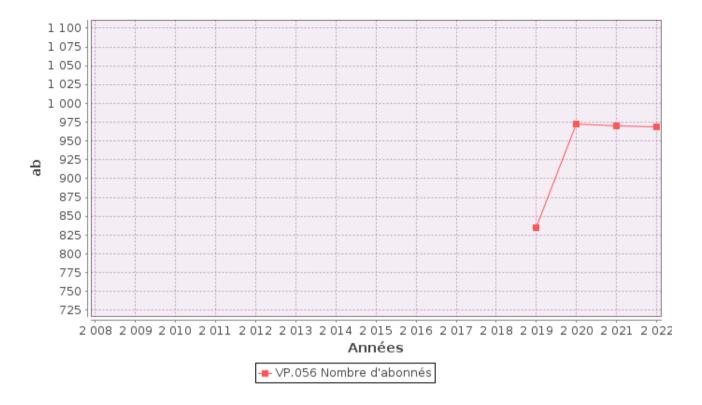
Le service public d'assainissement collectif dessert 969 abonnés au 31/12/2022 (970 au 31/12/2021). La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	159			157	
Fleys	105			105	
Jully	19			18	
Molosmes	107			105	
Nuits	237			238	
Pacy-sur-Armançon	134			134	
Saint-Martin-sur- Armançon	71			71	
Sennevoy-le-Bas	67			68	
Sennevoy-le-Haut	71			73	
Total	970			969	-0,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 969.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de \_\_\_\_ abonnés/km) au 31/12/2022. (\_\_\_ abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,58 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,58 habitants/abonné au 31/12/2021).

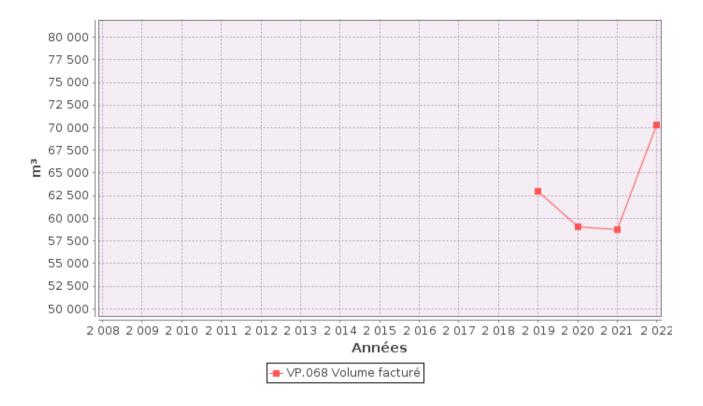


#### 1.4. Volumes facturés

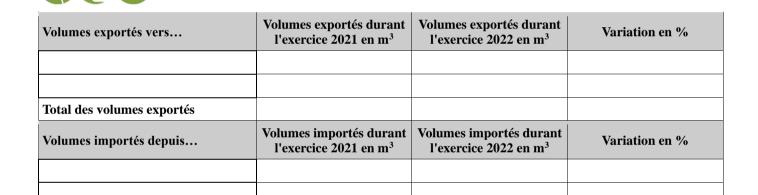


	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	8 761	12 334	
Fleys	7 198	8 125	
Jully	2 154	2 581	
Molosmes	5 357	5 258	
Nuits	15 106	15 930	
Pacy-sur-Armançon	8 821	7 470	
Saint-Martin-sur-Armançon	3 954	3 571	
Sennevoy-le-Bas	3 696	3 899	
Sennevoy-le-Haut	4 465	5 146	
Total des volumes facturés aux abonnés	58 796	64 314	9.4%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.5. Détail des imports et exports d'effluents



#### 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Total des volumes importés

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

# 1.7. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de <u>collecte</u> et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5 989 km de réseau unitaire hors branchements,
- 12 999 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 18 988 km (18 988 km au 31/12/2021).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
1 déversoir d'orage	Fleys	
1 déversoir d'orage	Saint Martin sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Jully	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le bas	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le haut	
1 déversoir d'orage	Aisy sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Pacy sur Armançon	

### 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Nouvelle station d'épuration de Molosmes Code Sandre de la station : 038926201000

			Jour Buil		Steeter OII		-01000						
Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Déca	ntation p	hysique							
Date de mise e	n service			31/12	2/1998								
Commune d'in	nplantation			Molo	Molosmes (89262)								
Lieu-dit													
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		250									
Nombre d'abor	nnés raccordés												
Nombre d'habi	tants raccordés												
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j										
Prescriptions de rejet													
		Auto	orisation e	n date du									
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du									
			milieu réc			louce de s	urface						
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc										
Concentration au s							,			1			
Polluant autorisé rejet (mg/l)						et /	ou ou		Reno	dement (%	o)		
DE	$8O_5$	25				et		ou					
DO	CO		125		[	et		ou					
M	ES		30		Γ	et		ou					
NO						et		ou					
	ΓK		40										
			40		L	et		ou					
p	H				L	et		ou					
NI	<b>I</b> <sub>4</sub> <sup>+</sup>				L	et		ou					
F	Pt .				[	et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend		
10/10/00		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%		
12/12/22	oui	<3	99	<30	97	<2	100	60.3	58	8.37	38		

 $<sup>^{(1)}</sup>$  EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

#### STEU N°2 : Station d'épuration de Nuits Code Sandre de la station : 038928001000

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération pi	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/1973						
Commune d'in	plantation			Nuits	s (89280)						
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1000							
Nombre d'abor	més raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
		Auto	orisation e	n date du	•••						
Soun	nise à	Déc	laration e	ı date du							
			milieu réc			louce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc			ancon					
D. 11			ntration a		;				D	1	<u> </u>
Polluant	autorise	/l)		et /	ou ou		Kend	dement (%	0)		
DE	$SO_5$		35			et	$\boxtimes$	ou		60	
DO	CO		200			et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES				Г	et		ou			
NO	GL				Г	et	<u> </u>	ou			
N	ΓK					et		ou			
					Г	<del>-</del>					
	H 					et		ou			
NI	$H_4^+$				L	et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	3O <sub>5</sub>	DCO MES NGL				F	Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/01/22	oui	8	97	93	91	46	86	33.1	64	4.32	55

#### STEU N°3 : Station d'épuration de Fleys Code Sandre de la station : 038916801000

Caractéristiqu	es générales		oue sun										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Lagu	ınage n	atur	el						
Date de mise en	n service			31/12	2/1992								
Commune d'in	plantation			Fleys	Fleys (89168)								
Lieu-dit													
Capacité nomir	nale STEU en El	H <sup>(1)</sup>		230									
Nombre d'abor	nnés raccordés												
Nombre d'habi	tants raccordés												
Débit de référe	nce journalier ac	lmissible	en m³/j										
Prescriptions de rejet													
_		Auto	orisation e	n date du									
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du									
	epteur	Eau	u do	ouce de s	urface								
Milieu récepteur du rejet  Nom du milieu réce					Ru	de	Crioux						
Polluant autorisé Concentration rejet (m					;	et / ou				Rendement (%)			
DE	$8O_5$		25	/1)			٦.,	$\boxtimes c$			90		
						<u> </u>	_ et						
DO			90			<u> </u>	_ et				90		
M	ES		30			et 🖂 ou			ou		85		
NO	GL						et		ou				
N	ГΚ		15				et	$\boxtimes$ $\alpha$	ou		80		
p	Н						et		ou				
NI	$H_4^+$		10			Ī	et	П	ou				
F	Pt					Ī	et	<u> </u>	ou				
	es par l'ouvrag	Je				_							
onarges reject	pur rouvruş	,•	Confo	rmité du	reiet er	1 co	ncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté		
Conformité du rejet en concentration et/ou en rende  Date du bilan Conformité DBO <sub>5</sub> DCO MES				İ	GL	I .	Pt .						
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	d	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
21/11/22	oui	<3	98	<30	93		<2	99	46.1	32	5.53		

#### STEU N°4 : Station d'épuration d'Aisy/Armançon Code Sandre de la station : 038900401000

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée	aération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/1	2/1994						
Commune d'in	plantation			Aisy	-sur-Arm	ançon (89	004)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en El	H <sup>(1)</sup>		450							
Nombre d'abor	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j								
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
		Auto	orisatio	n en date du	•••						
Soun	nise à	M Déc	laration	n en date du							
		Type de 1	milieu 1	récepteur	Eau o	douce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu 1	récepteur	L'AR	MANCO	N				
Polluant	Concentra au poin rejet (m	t de	Concentrati rédhibitoir	-	et / ou			Rendement (%)			
DE	$SO_5$	35		70		et		ou		35	
DO	CO	200	)	400		et		ou		200	
M	ES			85		et		ou			
NO	GL					et		ou			
N'	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$					et		ou			
F	Pt				[	et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Cor	nformité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$O_5$	DCO MES NGL					F	<b>P</b> t	
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend		Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
12/10/22	oin	mg/l <3	100	mg/l 40	% 96	mg/l 8.10	% 98	mg/l 15.7	%	mg/l 6.34	49
12/10/22	oiu	<3	100	40	90	0.10	70	13./	87	0.34	49

#### STEU N°5 : Station d'épuration de Pacy/Armançon Code Sandre de la station : 038928401000

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	nération p	rolongée (	très faible	e charge)				
Date de mise en	n service			31/12	2/1994								
Commune d'in	plantation			Pacy	Pacy-sur-Armançon (89284)								
Lieu-dit													
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		300									
Nombre d'abor	nés raccordés												
Nombre d'habi	tants raccordés												
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j										
Prescriptions of	le rejet												
~		Auto	orisation e	n date du									
Soum	nise à	Déc	laration e	n date du	te du 3/10/1968								
Marin (	. 1	Type de	milieu réc	epteur	eur Eau douce de surface								
Milieu récep	teur au rejet	Nom du	milieu réc	epteur	l'Arm	ancon							
Polluant	Polluant autorisé Concentration au rejet (mg/l				;	et / ou			Rendement (%)				
DB	$O_5$		35			et	$\boxtimes$	ou		60			
DC	CO		200			et		ou		60			
M	ES					et ou				50			
NO	GL					et		ou					
NT	ΓK					et		ou					
p]	Н					et		ou					
NH	${ m H_4}^+$					et		ou					
P	t T					et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge					-						
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
9/5/22	oui	10	99	156	90	55	94	29.2	85	6.28	73		

#### STEU N°6 : STEU Sennevoy/Haut Code Sandre de la station : 038938601000

			oue buil	are ae ra	button	0507500	301000				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Déca	intation p	hysique					
Date de mise en	n service			31/12	2/1977						
Commune d'in	nplantation			Senn	evoy-le-	Haut (8938	86)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		200							
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
a		Auto	orisation e	n date du							
Soun	nise à	n date du									
		Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface				
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ru d	e Pouillier	n puis Ru	de Gercey	1		
Polluant autorisé Concentration au					int de et / ou				Rendement (%)		
DE	$8O_5$		35			et	$\boxtimes$	ou		60	
DO	CO		200			et		ou		60	
M					- '	et		ou		50	
NO					[	<b>_</b>					
					l I	et		ou			
N'					l	et		ou			
p	H 				l	et		ou			
NI	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>				[	et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge			•			<u>.</u>			
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DB	$SO_5$	DCO MES NGL				F	<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/10/22	non	62	63.5	218	58.7	51	67.3	41.8	2.36	3.6	6.01

#### STEU N°7 : STEU Sennevoy/bas Code Sandre de la station : 038938501000

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Déca	intation p	hysique					
Date de mise en	n service			31/1	2/1975						
Commune d'in	plantation			Senn	evoy-le-l	3as (8938:	5)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		250							
Nombre d'abor	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
~		Auto	orisation e	n date du							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du	te du 13/01/1975						
		Type de i	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ru d	e Pouillier	puis Ru	de Gercey	1		
Polluant	outoricó	Conce	ntration a	u point de	int de et / ou				Rendement (%)		
Fonuani	autorise		rejet (mg	;/l)		et /			Kello	uemem (%	0)
DE	3O <sub>5</sub>		35			et		ou		60	
DO	CO		200			et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	 ΓΚ					et		ou			
	H										
•					L	et		ou			
NI					L	et		ou			
F	Pt				l	et	(	ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
Date du bilan 24h	Conformité	DB	$SO_5$	DO	CO	M	ES	NO	NGL Pt		
2411	(Oui/Non)	Conc	Rend %	Conc	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc	Rend %	Conc	Rend %
5/10/22	oui	mg/l 8	42.9	mg/l 50	57.6	9	73.5	mg/l 17.3	54.3	mg/l 1.82	57.9
3/10/22	Our	0	42.9	30	37.0	,	73.3	17.3	34.3	1.02	31.9
		1					I		l		ĺ

#### STEU N°8 : lagune de St Martin/Armançon Code Sandre de la station : 038935501000

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Lagu	ınage natı	ırel						
Date de mise en	n service			31/12	2/1992							
Commune d'in	nplantation			Saint	Saint-Martin-sur-Armançon (89355)							
Lieu-dit												
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		200								
Nombre d'abor	nés raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j									
Prescriptions of	de rejet											
G		Auto	orisation e	n date du								
Soun	nise a	Déc	laration er	n date du	•••			15/12/19	93			
M:1: /	d:	Type de	milieu réc	epteur	Rejet	diffus						
Milieu récepteur du rejet  Nom du milieu réce					eur l'Armançon							
Polluant autorisé Concentration rejet					<b>,</b>	et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub> 40						et		ou				
DO	CO		120			et		ou				
M	ES		120		et ou							
NO	GL					et		ou				
N	ГК				[	et		ou				
p.	Н					et		ou				
NI	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et		ou				
P	Pt					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge			•		•					
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	3O <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	<b>P</b> t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
08/09/22	non	16		97		200		30.6		5.82		

### 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)		
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)		
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)		
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)		
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)		0.3
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre : 038938601000)		
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)		
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)		
Total des boues produites		

#### 1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)	0	0
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)	0,74	6,8
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)	0	0
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)	6	4,9
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)	0,4	0
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre: 038938601000)	0,07	0,3
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)	0,07	0,3
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)	0	0
Total des boues évacuées	7,3	12,3

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

	Part fixe	Part	Redevance		Facture	
2022	SET	variable	modernisation	TVA	TTC 120	€/m3
	SEI	SET	des réseaux		m3	
Fleys	30,96	1,59	0,185	10%	268,36	2,24€
Molosmes	24,38	1,67	0,185	10%	271,68	2,26€
Saint-Martin-sur-Armançon	29,29	1,50	0,185	10%	254,64	2,12€
jully La Maine	48,53	1,10	0,185	10%	223,00	1,86€
Sennevoy le Bas	50,83	0,94	0,185	10%	204,41	1,70€
Sennevoy le Haut	38,82	1,06	0,185	10%	207,04	1,73€
Aisy-sur-Armançon	77,82	1,62	0,185	10%	323,86	2,70€
Nuits	75,80	1,47	0,185	10%	301,84	2,52€
Pacy sur Armançon	77,82	1,27	0,185	10%	277,66	2,31€
Fulvy	65,12	1,28	0,185	10%	265,01	2,21€

	Dort five	Part	Redevance		Facture	
2023	Part fixe	variable	modernisation	TVA	TTC 120	€/m3
	SET	SET	des réseaux		m3	
Fleys	42,38	1,78	0,185	10%	306,00	2,55
Molosmes	39,75	1,81	0,185	10%	307,07	2,56
Saint-Martin-sur-Armançon	41,72	1,74	0,185	10%	299,99	2,50
jully La Maine	49,41	1,26	0,185	10%	245,09	2,04
Sennevoy le Bas	50,33	1,13	0,185	10%	228,94	1,91
Sennevoy le Haut	45,53	1,23	0,185	10%	236,86	1,97
Aisy-sur-Armançon	61,13	1,79	0,185	10%	327,94	2,73
Nuits	60,32	1,73	0,185	10%	319,13	2,66
Pacy sur Armançon	61,13	1,65	0,185	10%	309,46	2,58
Fulvy	56,05	1,65	0,185	10%	303,88	2,53

La facturation est effectuée avec une fréquence	<b>:</b> :		
	nnuelle		
X se	emestrielle		
□ tr	imestrielle		
$\Box$ q	uadrimestrielle		
Pour chaque élément du prix ayant évolué dep travaux, remboursement de dettes, augmentation			`
2.2. Recettes			
Recettes de la collectivité :			
Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : \_\_\_\_ € (\_\_\_\_ au 31/12/2021).

### 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = 
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 969 abonnés potentiels (\_\_\_\_\_% pour 2021).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)		0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	Χ
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	t été obtenus en partie	A et B)	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point		0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	0

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 0 pour l'exercice 2022 (0 pour 2021).

#### 3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
W.L. Coden and Co.L.	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
The state of the s	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s		
boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s Station d'épuration de Nuits :		filière conforme.
	sa STEU dispose elle-même d'une	
boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s Station d'épuration de Nuits :	Conforme	filière conforme.
boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s Station d'épuration de Nuits : Filières mises en oeuvre	sa STEU dispose elle-même d'une	tMS
boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s  Station d'épuration de Nuits :  Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole	Conforme	filière conforme.
boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s Station d'épuration de Nuits : Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	tMS
Station d'épuration de Nuits :  Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage	Conforme Conforme Conforme	tMS
boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s  Station d'épuration de Nuits :  Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole	Conforme  Conforme  Conforme  Non conforme  Non conforme	tMS
Station d'épuration de Nuits :  Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Conforme  Conforme  Conforme  Conforme  Conforme  Conforme  Conforme	tMS
Station d'épuration de Nuits :  Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	tMS
Station d'épuration de Nuits :  Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage  Incinération  Evacuation vers une STEU (1)	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	tMS
Station d'épuration de Nuits :  Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	tMS

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
CTELL(I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Autre:	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		
Station d'énuration d'Aisy/Armancon :		
		tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme	tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	tMS
Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole		<b>tMS</b> 4.9
Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole	Non conforme	
Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage	Non conforme Conforme	
Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage	Non conforme Conforme Non conforme	
Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme Conforme Conforme Conforme	
Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme Conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme	
Station d'épuration d'Aisy/Armançon : Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage  Incinération  Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Conforme	
Filières mises en oeuvre  Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Non conforme  Non conforme	

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
ncinération	Non conforme	
CONTACTOR OF THE CONTAC	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Autre : Stockage dans silo	Conforme	0.3
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.3
STEU Sennevoy/Haut :		
Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	tMS
	Conforme  Non conforme	tMS
Valorisation agricole		tMS
Valorisation agricole	Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme	tMS  0.3
Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	
Valorisation agricole  Compostage  Incinération  Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Conforme	
Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Non conforme  Conforme  Non conforme  Non conforme	

	tMS
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	0.3
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
	0,3
	tMS
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
entation = TMS admis par une f	filière conforme *100
	Non conforme     Conforme     Non conforme     Conforme     Non conforme     Conforme     Non conforme     Conforme     Non conforme

2021).

### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier		
exercice budgétaire		<del></del>
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes (ensemble du budget assainissement du SET)::

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 200 685.29	1 421 519.22
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	107 537.55	129 166.07
	en intérêts	22 920.62	21 953.64

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 325 454 € (333 463.57 € en 2021).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Audit système de télésurveillance		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé	
0 € ont été abandonnés et/ou ve	rsés à un fonds de solidarité, soit <mark>0</mark> €/m³ pour l'année 202 <del>2 (0 €/m</del> ³ en 202	21).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 535	1 535
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	7,3	12,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]		
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	0	0
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[€/m^3]$	0	0